

Les moyens consacrés à la R&D : Les administrations et les entreprises

Ce jeu de données présente les moyens financiers et humains consacrés à la recherche et au développement dans les administrations et les entreprises. Ces moyens sont ventilés par zone géographique, année, type d'organisme et type de personnel.

Identifiant du jeu de données : fr-esr-rd-moyens-administrations-entreprises

Thème : Recherche

Mots clés : recherche, développement, région, administrations, entreprises

Licence : [Licence Ouverte \(Etalab\)](#)

Producteur : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Références : Enquête sur les moyens consacrés à la R&D

Début de la période couverte : 1 janvier 2001

Fin de la période couverte : 31 décembre 2013

La source de données

Les résultats sont issus des enquêtes réalisées par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) à la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), d'une part auprès des entreprises (privées ou publiques), d'autre part auprès des administrations. L'enquête auprès des entreprises est réalisée auprès d'environ 11 000 entreprises exécutant des travaux de R&D sur le territoire français. L'enquête est exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres. Dans les administrations, l'enquête est réalisée auprès des institutions qui exécutent et/ou financent des travaux de recherche :

- pour le secteur de l'État : les services ministériels (y compris défense), les organismes publics de recherche (EPST et EPIC) et les autres établissements publics ;
- pour le secteur de l'enseignement supérieur : les établissements d'enseignement supérieur sous contrat avec le MENESR dits universités, les autres établissements d'enseignement supérieur, les centres hospitaliers universitaires et centres de lutte contre le cancer ;
- pour le secteur des institutions sans but lucratif : les associations et les fondations.

Tous les résultats sont définitifs, excepté ceux de 2013 qui sont semi-définitifs.

Le secret statistique est appliqué aux dépenses et effectifs des entreprises, et par consolidation au total des administrations et des entreprises, pour les régions et les périodes suivantes :

- jusqu'en 2002, la Corse est regroupée avec les régions d'outre-mer
- à partir de 2003, la Corse est regroupée avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Des changements méthodologiques apportés à l'enquête expliquent les ruptures de série suivantes :

- à partir de 2004, des doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités ont été supprimés ;
- à partir de 2006, les entreprises employant moins de 1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats ;

- à compter de 2009, les moyens consacrés à la R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de l'estimation de la DIRD des administrations de l'ordre de 1 Md€ (dont 850 M€ pour la défense) et des effectifs de 6 000 ETP (dont 3 500 ETP pour la défense).

Le secret statistique pour les entreprises et l'intégration des données agrégées

Le secret statistique entraîne l'intégration au jeu de données des indicateurs aux niveaux agrégés des trois dimensions suivantes :

- La zone géographique avec l'intégration des niveaux « France », « Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse » et « Corse + régions d'outre-mer »
- Le type d'organisme avec l'intégration du niveau « Tous types d'organismes »
- Le type de personnel avec l'intégration du niveau « Tous types de personnel »

Unités de compte

Les dépenses intérieures de R&D sont exprimées en millions d'euros et les effectifs de R&D sont comptabilisés en ETP recherche (cf. lexique).

Dictionnaire de données

| Nom du champ | Description du champ | Exemple 1 | Exemple 2 |
|---------------------|---|--|---------------------|
| code_zone_geo | Code de la zone géographique | 11 | 100 |
| Zone géographique | Libellé de la zone géographique | Île-de-France | France |
| Année | Année | 2001 | 2011 |
| code_type_org | Code du type d'organisme | 0 | 1 |
| Type d'organisme | Libellé du type d'organisme | Les administrations et les entreprises | Les administrations |
| code_indicateur | Code de l'indicateur | dird | pers |
| Indicateur | Libellé de l'indicateur | Dépense intérieure de R&D | Effectif de R&D |
| code_type_pers | Code du type de personnel | | 1 |
| Type de personnel | Libellé du type de personnel | | Chercheurs |
| Secret | Témoin de secret statistique pour la valeur | non | non |
| Non disponible | Témoin de valeur non disponible | non | non |
| Etat des données | Etat définitif ou non de la valeur | définitif | semi-définitif |
| Valeur | Valeur de l'indicateur | 14 131,82 | 62 572,72 |

Lexique

| Terme | Définition |
|--------------------------------|--|
| Administrations | Les statistiques internationales de R&D (manuel de Frascati) distinguent différents secteurs institutionnels exécutant ou finançant des travaux de R&D. Un secteur institutionnel est compris comme un ensemble d'unités ayant en commun un même comportement économique. Les expressions « administration » et « recherche publique » correspondent au regroupement de 3 secteurs institutionnels : celui de l'État (les établissements publics de recherche, les services ministériels, les collectivités territoriales), l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif. |
| Chercheurs | Il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants financés (dont les bénéficiaires d'une convention Cifre) et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs. |
| Dépense intérieure de R&D | La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national (métropole et outre-mer). Elle comprend les dépenses courantes (la masse salariale des personnels de R&D et les dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (les achats d'équipements nécessaires à la R&D). |
| ETP recherche | Afin de prendre en considération la diversité des missions des personnels en particulier pour les enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur, l'estimation du potentiel humain de R&D est calculée sur la base des « Équivalent temps plein recherche ». Un personnel qui travaille à mi-temps et qui consacre 50 % de son temps de travail à la recherche est comptabilisé pour 0,25 ETP recherche. Cependant, en l'absence de source permettant une analyse fine de la répartition du temps de travail des enseignants-chercheurs, on considère que, conformément aux textes définissant leurs statuts, les enseignants-chercheurs consacrent 50 % de leur temps de travail à la recherche. De même, les personnels des EPST sont considérés comme travaillant intégralement à la recherche. |
| Personnels de soutien à la R&D | Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques, techniques ou administratives participant à l'exécution des travaux de R&D. |
| R&D | La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création (définis par un objectif d'obtention de connaissances nouvelles, d'élaboration et de mise au point de procédés nouveaux, et d'amélioration de procédés ou produits existants) entrepris de façon systématique (c'est-à-dire de façon organisée soit en mobilisant au moins un chercheur en équivalent temps plein annuel) en vue d'accroître la somme des connaissances pour de nouvelles applications. |